



REGLEMENT INTERIEUR

Bibliothèque municipale

En vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2015,

le maire arrête ce qui suit :

le présent règlement a pour objet de déterminer les conditions de fonctionnement de la bibliothèque municipale de FEUCHY.

1. Jours et heures d'ouverture

La Bibliothèque municipale est ouverte aux jours et heures fixés et portés à la connaissance du public par affichage à la porte d'entrée ou par plaquettes distribuées. L'annexe 1 ci-jointe au présent règlement de la bibliothèque, susceptible d'être révisée chaque année, précise les horaires d'ouverture. L'administration se réserve le droit, si nécessaire et lorsqu'elle le juge utile dans l'intérêt du service, de modifier sans préavis les horaires d'ouverture.

2. Dispositions générales

La bibliothèque est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à la culture, à l'information et à la documentation de la population. L'accès et la consultation sur place (sans inscription préalable) des documents et périodiques, sont libres, gratuits et ouverts à tous.

3. Inscription des emprunteurs

Pour s'inscrire à la bibliothèque, l'utilisateur doit justifier de son identité et de son domicile. Tout changement de domicile doit être immédiatement signalé.

L'emprunt de documents à la bibliothèque municipale est soumis à une inscription dont les conditions d'acquittement sont fixées par Monsieur le Maire. (cf annexe 1).

Pour s'inscrire, les enfants et les jeunes de moins de 18 ans, doivent être munis d'une autorisation écrite et signée de leurs parents ou représentants légaux. Ceux-ci restent responsables des lectures et consultations de leurs enfants.

L'utilisateur inscrit reçoit une carte de lecteur valable un an (12 mois de date à date).

L'inscription suppose l'acceptation du présent règlement.

4. Prêt

Le prêt à domicile n'est consenti qu'aux usagers inscrits. Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur.

Les encyclopédies, les dictionnaires et les derniers numéros de revues sont exclus du prêt et doivent être consultés sur place.

Tout document emprunté devra être rapporté **aux jours et heures d'ouverture de la bibliothèque municipale.**

La reproduction partielle des documents écrits n'est tolérée que pour un usage strictement personnel.

Tous les DVD, CDROM de la bibliothèque ne peuvent être visionnés que dans le cercle de famille. Toute projection publique est interdite. La reproduction et la radiodiffusion des enregistrements sont interdites. La bibliothèque dégage sa responsabilité de toute infraction à ces règles.

Les disques et CD-ROM seront vérifiés à leur retour.

Tout document, toute jaquette, tout boîtier détérioré devra être remboursé ou remplacé. Tout disque ou CD-ROM perdu devra être remboursé ou remplacé à neuf dans la même édition.

5. Recommandations et interdictions

Chaque emprunteur s'engage à rendre les documents dans les délais prévus. En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, la bibliothécaire pourra prendre toutes dispositions utiles pour assurer le retour des documents (lettre de rappel, pénalités, suspension du droit au prêt...).

Il est recommandé d'en prendre soin : pas d'annotations, de pages cornées, d'exposition auprès de sources de chaleur, etc.... En cas de perte ou de détérioration grave d'un document, l'emprunteur doit assurer son remplacement ou le remboursement de sa valeur. En cas de détériorations répétées, l'utilisateur peut perdre son droit au prêt de façon provisoire ou définitive.

Les lecteurs sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux.

Il est interdit de fumer, manger, boire. Les téléphones portables doivent être éteints ou en mode silencieux dans les locaux de la bibliothèque.

Les animaux ne sont pas autorisés à l'intérieur de l'établissement, exception faite pour les chiens d'usagers handicapés.

Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés et les jeunes gens de moins de 18 ans se rendant seuls à la bibliothèque restent sous l'entière responsabilité de leurs parents. La bibliothèque ne pourra, en aucun cas, se substituer à une garderie.

La responsable se réserve le droit d'interdire toute activité de groupe entraînant des nuisances sonores.

6. Utilisation d'internet

La consultation d'Internet a pour objectif d'élargir les ressources documentaires de la bibliothèque ainsi que de permettre à un public le plus large possible de découvrir et d'utiliser cet outil de recherche d'information suivant ces objectifs :

@ Les enfants de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte pour l'utilisation d'internet ou devront justifier d'une autorisation parentale signifiée lors de l'inscription.

@ L'accès internet est payant. Un tarif par demi-heure est appliqué. Celui-ci est fixé par le Conseil Municipal.

@ La consultation de sites contrevenant à la législation française ou de caractère tendancieux est interdite : incitation à la violence, à la haine raciale, apologie de pratiques illégales, diffusion pornographique, etc...

@ La bibliothèque se réserve le droit de filtrer l'accès à certains sites Internet dans le respect de la réglementation en vigueur. Le non-respect de ces dispositions entraîne une suspension d'accès à la consultation. En cas de problème, il convient d'aviser la bibliothécaire, sans tenter quelque intervention que ce soit.

@ La détérioration involontaire du matériel par les utilisateurs entraîne la mise en cause de leur responsabilité civile.

L'annexe 2, susceptible d'être révisée chaque année, précise les conditions d'utilisation d'Internet.

Je soussigné accepte les conditions d'utilisation du service de la Bibliothèque Municipale,

Le

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)



ANNEXE 1

INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

MARDI		16h30 – 18h00
MERCREDI	10h30 – 12h00	14h30 – 18h00
JEUDI		15h00 – 18h00
SAMEDI	10h00 – 12h00	

L'EMPRUNT A DOMICILE EST SOUMIS A UNE INSCRIPTION ANNUELLE.

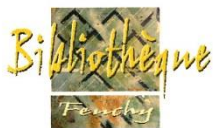
Conditions d'inscription	Conditions de prêt
Pour les résidents de la commune de FEUCHY : 7,50€	8 documents (livres, revues) + 3 CD Audio + 2CDROM pour une durée de 4 semaines, renouvelable 1 fois.
Pour les extérieurs : 23 €	+ 3 DVD pour une durée de 2 semaines.

Tout document perdu ou détérioré devra être remplacé par l'emprunteur.

Un montant de 0,76 Euros par jour et par document pourra être exigé, si l'emprunteur n'a pas ramené son document le jour d'ouverture suivant la date limite d'emprunt.

Pour contacter la bibliothèque : 03.21.21.45.08

Email : bibliotheque@feuchy.fr



ANNEXE 2

CONDITIONS D'UTILISATION D'INTERNET

L'accès à internet est payant :

1,50 Euros la demi-heure de connexion.

0,15 Euros la page imprimée.

Toute demi-heure commencée est due.

Tout usage n'entrant pas dans les missions d'une bibliothèque est interdit, à savoir :

@ la participation à des forums de discussion,

@ les transactions commerciales,

@ l'accès et la participation à toutes formes de jeux.

Afin de préserver l'intégrité de ces instruments publics de recherche, et notamment d'éviter la propagation des virus, ne sont pas autorisés :

@ le téléchargement de fichiers,

@ la lecture et l'utilisation de tous supports informatiques (disquettes, clé USB, CD-Roms extérieurs, etc...),

@ toute modification ou altération du système d'exploitation.